

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-640 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631)* ». L'objet du règlement vise à corriger certains tarifs de la sous-section II de la Section I - visant les permis de stationnement ainsi que la sous-section I de la Section II visant les certificats d'autorisation ou d'occupation ;

AO-641 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à retirer la notion de « conducteur principal » pour la délivrance des permis de stationnement uniquement aux employés œuvrant dans les Centres de la Petite Enfance (CPE), les Garderies subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la Famille et les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys sis dans l'arrondissement d'Outremont prévue au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 18 mars 2024

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate